

.K.W.

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu.-

Rwamagana, le 8 Octobre 1958.-

O B J E T :

N° 169 /Just./DC.

Malades mentales
Rwamagana.-

Copie pour information à Monsieur
l'Administrateur de Territoire à KIBUNGU.-

L'Agent Territorial,
J. DE CRAEMER.-



A Monsieur le Directeur de la Prison
à
K I G A L I.-

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à plusieurs reprises je constate que vous envoyez des malades mentales à Rwamagana destination Kibungu, les gens arrivent à Rwamagana le soir et on n'a pas à leur donner ni à manger ni à loger.-

En outre le lendemain on ne trouve pas de véhicule qui va à Kibungu ce qui nous oblige d'un réquisition à 7 francs le Km.-

Je vous demande dorénavant de ne plus envoyer les malades atteints de la maladie mentale à Rwamagana mais de les diriger directement à Kibungu.-

L'Agent Territorial,
J. DE CRAEMER.-